

Salarié.e.s travaillant dans les domaines de...

...L'ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE, DES SERVICES A LA PERSONNE, DE LA RESTAURATION, DES GRANDS MAGASINS, DE L'ENTRETIEN ET DU NETTOYAGE...

Pour défendre tes droits et en gagner de nouveaux, viens voir le syndicat !

Avec des commerces ouverts 7/7... pour les salarié.e.s. ce sont des rythmes de travail usants et irréguliers, une vie privée sacrifiée. Alors que les pratiques des employeurs dans nos secteurs sont déjà bien souvent intolérables : non-respect des conventions collectives et du Code du travail, généralisation des CDD et des temps partiels, heures supplémentaires impayées, non-respect de la parité homme/femme au niveau des salaires...

Marseille, capitale de l'exploitation ?

Certaines organisations syndicales ont signé en 2011, avec les organisations patronales un accord relatif à la dérogation au repos dominical en « Zone d'animation culturelle touristique ». Les contreparties sont maigres et ne compensent pas le préjudice de la perte du dimanche chômé : la majoration de salaires prévue est seulement équivalente à 15 ou 30 % par exemple ! Aujourd'hui cet accord bidon largement favorables aux patrons n'est même pas appliqué dans toutes les enseignes du centre !

Il est nécessaire de s'organiser et de se mobiliser contre ce type d'accord scélérat pour que notre vie personnelle ne passe plus après les intérêts et profits de nos employeurs !

Pour consulter les détails de cet accord ainsi que son avenant, rendez-vous sur notre site www.cnt-so.org/13, rubrique "Commerces et services / Vos droits".

Nous défendrons tout.e salarié.e qui se verrait privé.e des "contreparties" prévues au travail dominical même si nous estimons qu'en aucun cas elles ne compensent le préjudice de la perte du dimanche chômé.

La CNT Solidarité Ouvrière reste fermement opposée à la généralisation du travail dominical, que cela soit avec les dispositions issues, comme ici, de la loi Mallié de 2009 ou actuellement avec le projet de loi Macron.



ROMPRE L'ISOLEMENT ET LUTTER POUR SES DROITS

Aujourd'hui, dans nos entreprises : la compétition et l'individualisme remplacent trop souvent la solidarité entre salarié.e.s, c'est le règne des petits chefs et du « Tais-toi, fais ce que je te dis ou t'es viré.e ! » Mais ce n'est pas une fatalité ! Se syndiquer, c'est rompre l'isolement, c'est dire NON à l'exploitation et au mépris, c'est résister et lutter ensemble pour défendre ses droits et en gagner de nouveaux !

C'est ce que font au quotidien les hommes et les femmes qui ont choisi de s'organiser à la CNT Solidarité Ouvrière.

Pour suivre l'actualité de nos sections syndicales :

www.cnt-so.org/13

La CNT-Solidarité Ouvrière vous accueille :

- Permanences syndicales : le lundi de 16h00 à 18h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00.

Notre juriste reçoit sur RDV du lundi au vendredi. Pour prendre RDV il suffit de téléphoner au : 04.91.35.06.56.

Pour nous contacter :

CNT-Solidarité Ouvrière 13, 12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille.
06.47.39.72.00 ou 04.91.35.06.56
contact13@cnt-so.org

Pour adhérer à la CNT-Solidarité Ouvrière 13

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse :

Téléphone / email :

Demande à retourner à : CNT-Solidarité Ouvrière 13, 12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille.